



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2005

Délibération n°2005-06

Date de convocation: 25 janvier 2005
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 16
Suppléants : 13
Absents non remplacés : 5
Votants : 29

L'an deux mil cinq, le dix février à dix huit heures quinze, le Comité Syndical s'est réuni à Lirac, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

M. BEL - M. BOUILLOT - M. BUIS - M. JOUBERT - M. MAIGRE - M. RANDOULET
M. MILON - M. FOURMENT - M. BISCARRAT
M. CHAMPEL - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. VACCHIANI
M. GUEDES - M. STACHETTI
Mme DEPOISIER

SUPPLEANTS

M. BRUN - M. QUIOT - Mme BERARD - Mme LAUGIER - M. BERTLOT - M. BANACHE
M. BLANCO - M. ROUX - Mme LAGET - M. PEREZ
Mme LAFAURE - M. LEMOSSE
M. NIETO

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

M. ALLEMAND - M. DUPONT - Mme ROIG
M. STANZIONE
M. FORIEL D'ESTEZET

Secrétaire de séance : M. SEVERAC



OBJET : Demande de Subvention au Conseil Général de Vaucluse pour l'élaboration du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Rapporteur : M. Christian BOUILLOT

Le rapporteur expose :

En date du 28 janvier 2004 le Conseil Général de Vaucluse s'est prononcé sur la mise en place d'un dispositif départemental d'aide visant à soutenir les établissements publics compétents qui engagent l'étude d'un SCoT.

Cette aide permettra par ailleurs de favoriser la mise en cohérence départementale et « inter-SCoT » de ces démarches, ainsi que l'articulation entre les différents outils de planification des territoires.

La participation du Département est calculée suivant les modalités suivantes :

- Subvention départementale à hauteur de 10% du montant H.T. du coût des études sur les périmètres de SCoT comprenant une Communauté d'Agglomération, et de 20% pour les autres périmètres de SCoT,

- Assiette subventionnable des études plafonnée à 150.000€ H.T. par SCoT,
- Cette aide est conditionnée à la participation du Conseil Général à la définition du Cahier des Charges des études ainsi qu'à sa représentation au sein du Comité assurant la direction de l'étude et aux groupes de travail mis en place dans le cadre de cette démarche.

Considérant la démarche initiée par le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon et la compatibilité de cette dernière avec les critères retenus par le conseil général notamment par :

- L'association du Conseil Général de Vaucluse au Comité de Pilotage de l'étude et aux différents groupes de travail thématiques (délibération du Conseil Syndical n° 2004-20 en date du 19 avril 2004),
- La participation du Conseil Général de Vaucluse à la définition du programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme, en charge de la réalisation technique du document,
- L'intégration de la dimension « inter-SCoT », dont le principe a été acté par les élus vauclusiens réunis le 10 janvier 2005 à l'invitation du Président Alain MILON pour une première *Conférence de l'Inter-SCoT de Vaucluse*, et intégré au cahier des charges de notre démarche.

Il est proposé de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général de Vaucluse.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général de Vaucluse une participation au SCoT du Bassin de Vie d'Avignon d'un montant de 15.000 € H.T.
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération

* * *

Vote du Conseil : POUR : 29
 CONTRE : /
 ABSENCTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : **22 FEV. 2005**

Pour extrait conforme
Le Président

Alain Milon

